

SEANCE DU 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois mars, le conseil municipal de la commune de VILLESPIY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Maryse LALA-LAFFONT, Maire.

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, HODENT Monique, DERKAOUI Abdelkader, FONTES Jean-Marc, FOURQUET Guillaume, PILLIERE-MEIGNOTTE Annie, BARDOU Raymonde, BAREIL Bruno, SELARIES Pierre

Absents (représentés) : MM GAUTHIER Laura

Date de la convocation : 15 mars 2022

• VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Présentation du compte administratif 2022.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés N-1		362 771.02	31 901.15		31 901.15	362 771.02
Opérations de l'exercice	294 881.29	339 702.93	116 852.03	259 794.78	411 733.32	599 497.71
TOTAUX	294 881.29	702 473.95	148 753.18	259 794.78	443 634.47	962 268.73
Résultats de clôture		407 592.66		111 041.60		518 634.26

Voté : 8 pour, 1 abstention

• AFFECTATION DES RESULTATS

Après prise en compte des restes à réaliser :

Investissement excédent capitalisé : 78 861.40 €
Fonctionnement excédent reporté : 328 731.26 €

Voté à l'unanimité

• EXONERATION DES TAXES FONCIERES POUR LES CHAMBRES D'HOTES EN ZONE DE REVITALISATION RURALE

Sur délibération du Conseil Municipal, il est possible d'exonérer de taxe foncière les surfaces allouées aux chambres d'hôtes en Zone Revitalisation Rurale (ZRR).

Suite à la demande de la famille MARSHALL d'être exonérée de cette taxe pour une superficie au sol de 445,91, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder cette exonération à tous les propriétaires de chambres d'hôtes.

Voté à l'unanimité

- **CONVENTION DE FAUCHAGE AVEC LA CCPLM**

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de renouvellement de convention pour le fauchage et le débroussaillage de la commune de Villespy, avec la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour signer la convention avec la CCPLM
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer cette convention couvrant la période du 1^{er} mai 2023 au 31 décembre 2023.

Voté à l'unanimité.

- **CREATION DU CHEMIN DE FONTORBE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer le **chemin de Fontorbe**.

Cette voie s'étendra :

- de la départementale 213 (du sud-est de la parcelle AB 142), à l'est,
- à l'entrée du hameau de Fontorbe (nord-est de la parcelle ZC 202), à l'ouest.

Voté à l'unanimité.

- **MUTUELLE DES AGENTS**

Suite à un décret les communes devront prendre à leur charge, à compter de 2025, une participation à la mutuelle des agent communaux. Une étude sera diligentée à ce sujet qui sera réétudié lors d'un prochain conseil municipal.

Voté à l'unanimité.

Fin de séance : 22h30

Villespy, le 27 mars 2023
Le Maire

